



SPACE ADVENTURE 2023

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les présentes conditions de participation définissent les conditions dans lesquelles les équipes inscrites peuvent participer à la Space Adventure 2023 organisée par l'Association Planète Sciences dont le siège social est, Palais de la découverte, avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris et les bureaux au 10 rue du marquis de Raies 91080 EVRY-COURCOURONNES avec le partenariat d'ESERO France.

La participation au concours *Space Adventure 2023* est soumise aux présentes conditions de participation que les participants acceptent expressément lors de leur inscription.

Les conditions de participation constituent ainsi un contrat entre les participants et les organisateurs.

ARTICLE 1. OBJET

Le présent document a pour objet de définir les conditions de participation à la Space Adventure 2023.

ARTICLE 2. SPACE ADVENTURE

La Space Adventure est un événement organisé par l'Association Planète Sciences avec le partenariat d'ESERO France.

ARTICLE 3. DURÉE – ACCESSIBILITÉ

L'événement aura lieu du 28 au 30 juillet 2023 selon les conditions listées dans l'article 5. Il se déroulera au Centre d'Astronomie Jean Marc Salomon, 73 Rue des Roches, 77760 Buthiers.

Toutes les informations concernant le concours sont accessibles sur la page web <https://www.planete-sciences.org/national/space-adventure/>.

Les organisateurs se réservent le droit de reporter ou d'annuler la *Space Adventure 2023* si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, leur responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tout jeune, domiciliée en France, disposant d'une adresse électronique à laquelle le jeune pourra, le cas échéant, être contactée pour les besoins de la gestion du concours.

Les organisateurs se réservent le droit de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeront utiles en ce qui concerne l'identité, l'âge et l'adresse de chaque participant. Toute indication apportée par un-e participant-e dans le cadre de sa participation au concours qui serait incomplète, erronée, falsifiée ou ne permettrait pas d'identifier ou localiser le participant entraînera l'annulation de sa participation à la *Space Adventure 2023*.

Toute fraude, tentative de fraude, non-respect volontaire des présentes conditions de participation ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du concours pourra donner lieu à l'annulation de la participation de l'équipe, les organisateurs se réservent le droit d'engager à son encontre des poursuites



SPACE ADVENTURE 2023

CONDITIONS DE PARTICIPATION

judiciaires. De même, s'il est avéré que le déroulement de la *Space Adventure 2023* est perturbé par des tiers, mais qu'un-e participant-e est complice de ces agissements, la participation de son équipe sera également considérée comme nulle et des poursuites pourront être engagées par les organisateurs à son encontre.

Le non-respect des conditions de participation entraînera la nullité de la participation. Ainsi, seules sont retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations des conditions de participation.

ARTICLE 5. MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au concours se fait uniquement par inscription sur Internet selon les modalités décrites ci-après.

La participation au concours est soumise à des frais d'adhésion à l'association Planète Sciences s'élevant à 20€ par participant-e.

L'association Planète Sciences développe des activités et des projets scientifiques et techniques pour ses adhérents. La Space Adventure faisant partie de ces projets, seuls les adhérents de l'association peuvent y participer. Il est donc impératif d'être adhérent du réseau Planète Sciences pour pouvoir être inscrit à la Space Adventure. Les équipes peuvent adhérer à n'importe laquelle des délégations ou antennes du réseau Planète Sciences. L'adhésion couvre les structures lors des événements organisés par Planète Sciences (dommages aux biens : franchise de 160€ à concurrence de 550€, responsabilité civile, dommages corporels). En outre, l'adhésion vous permet d'accéder aux formations proposées par le réseau à des tarifs préférentiels, à la documentation et aux moyens techniques disponibles au sein de Planète Sciences et de participer à l'assemblée générale. L'adhésion est non remboursable. Enfin, adhérer à l'association, c'est soutenir et encourager Planète Sciences dans ses actions de promotion de la culture scientifique.

Pour valider son inscription, chaque participant-e est invité-e à remplir en ligne le formulaire d'inscription, accepter les présentes conditions de participation et télécharger le bulletin d'adhésion à l'Association (ou adhérer en ligne).

A noter : L'inscription de l'équipe ne sera validée qu'une fois les documents suivants reçus avant 14 Juillet 2023.

Un-e participant-e ayant abandonné, par demande explicite ou par non-respect d'une échéance, ne pourra reprendre son inscription qu'après l'accord de Planète Sciences.

ARTICLE 6. COMMUNICATION, PRESSE, DIFFUSION DE L'INFORMATION

Les participants autorisent les organisateurs à médiatiser l'évènement (*la Space Adventure 2023*) et les résultats sans contrepartie d'aucune sorte et à cet égard :

- A citer le nom du/de la participant-e,
- A reproduire leurs images.

A ce titre, chaque participant-e autorise les organisateurs à reproduire ou faire reproduire et à communiquer ou faire communiquer au public son nom et son image, fournis lors de l'inscription, ensemble ou séparément par quelque moyen ou procédé que ce soit, sur tout support quel qu'il soit, notamment électronique, numérique et/ou audiovisuel, dans le monde entier pour une durée de 5 ans à compter de la fin de la *Space Adventure 2023* (30 juillet 2023) dans le cadre de communication interne et/ou externe, sur supports



SPACE ADVENTURE 2023 CONDITIONS DE PARTICIPATION

imprimés ou numériques, sur les réseaux sociaux et, de manière générale, sur tout autre support de communication sur lequel le concours et ses résultats seraient relayés.

Au regard de ce qui précède, chaque participant-e autorise Planète Sciences à utiliser son image et/ou de son nom ou tout autre élément le/la concernant. Les participants ne souhaitant pas que leur image et/ou nom soient diffusés sont invités à en informer Planète Sciences par email (à espace@planete-sciences.org) en mentionnant leur nom et prénom.

ARTICLE 7. DROIT D'UTILISATION DES RÉALISATIONS

Les réalisations fabriquées par les participant-e-s dans le cadre de l'événement sont protégées par des droits de propriété intellectuelle. Ainsi, les participant-e-s sont et restent propriétaires des droits de propriété intellectuelle relatifs à leurs réalisations.

Chaque participant-e reconnaît que la participation à cet événement implique que ses réalisations puissent être exploitées et faire l'objet de communication et publications dans le cadre de l'événement.

Par conséquent, en participant à l'événement, chaque participant-e autorise les organisateurs à utiliser l'image de ses réalisations à titre gratuit et non exclusif pendant la durée légale de protections des droits d'auteur à compter de la date d'inscription de l'équipe, dans le cadre du concours et aux fins de mise en avant de l'événement dans le cadre de toute communication institutionnelle interne et/ou externe par tous procédés et/ou par tous moyens techniques que ce soit, sur tous supports quel qu'ils soient. Cependant, les organisateurs s'interdisent expressément de procéder à une exploitation, des images des réalisations, susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de l'équipe et de les exploiter de manière préjudiciable.

ARTICLE 8. CONSULTATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les conditions de participation peuvent être consultées sur le site www.planete-sciences.org.

Une copie des conditions de participation sera également adressée gratuitement par courrier postal à toute personne en faisant la demande écrite sur papier libre comportant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale) jusqu'au 30 juillet mai 2023 à l'adresse suivante :

Association Planète Sciences
10 rue du marquis de raies
91080 EVRY-COURCOURONNES

En cas de report éventuel de l'évènement de clôture, la date limite d'envoi des demandes d'obtention des conditions de participation sera reportée d'autant.

ARTICLE 9. MODIFICATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier leur décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler la *Space Adventure 2023* ainsi que de modifier tout ou partie des conditions de participation sans que leur responsabilité ne puisse être engagée ni aucune indemnité ne puisse leur être réclamée de ce fait. En cas de modification, les organisateurs feront leurs



SPACE ADVENTURE 2023

CONDITIONS DE PARTICIPATION

meilleurs efforts pour en informer les participant-e-s dans les meilleurs délais par sa mise en avant sur la page dédiée du site www.planete-sciences.org, étant entendu que les nouvelles conditions de participation entreront en vigueur dès leur mise en ligne.

Tout-e participant-e sera alors réputée avoir acceptée cette modification du simple fait de sa participation à l'événement à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification. Toute participant-e refusant la ou les modifications intervenu.e.s devra cesser de participer au concours.

Les organisateurs recommandent donc aux participant-e-s de consulter régulièrement les conditions de participation mises en ligne pour être informées d'éventuelles modifications effectuées.

ARTICLE 10. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Dans aucun cas, les frais d'adhésion à l'association ne pourront être remboursés la structure restant adhérente malgré l'annulation de sa participation au concours.

ARTICLE 11. LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS

La responsabilité des organisateurs est strictement limitée à l'organisation du concours et de la *Space Adventure 2023*.

Si une ou plusieurs stipulation.s des conditions de participation étaient déclarées nulle.s et/ou non applicable.s, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. A cet égard, la participation au concours et à la *Space Adventure 2023* implique la connaissance et l'acceptation, par tou-te-s les participant-e-s, des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponses pour consulter, interroger ou transférer des informations.

En conséquence, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsable notamment de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participant-e-s au concours et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participant-e-s au réseau.

Les organisateurs dégagent également toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du concours.

Les organisateurs mettront tout en œuvre pour permettre à tout moment un accès à l'événement sur l'une des pages de l'événement sans pour autant être tenus à aucune obligation d'y parvenir. Les organisateurs pourront, à tout moment, notamment pour des raisons techniques ou des raisons de mises à jour ou de maintenance, interrompre l'accès aux pages de l'événement. Les organisateurs ne seront en aucun cas responsables de ces interruptions et de leurs conséquences.

En outre, la responsabilité des organisateurs ne pourra en aucun cas être retenue en cas de mauvais fonctionnement du réseau Internet, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ainsi que toute avarie résultant des services postaux.



SPACE ADVENTURE 2023 CONDITIONS DE PARTICIPATION

ARTICLE 12. INFORMATIQUES ET LIBERTÉS – DONNÉES PERSONNELLES

Aux seules fins de la gestion du concours par les organisateurs, les données à caractère personnel recueillies sur chaque participant sont collectées et traitées conformément aux dispositions de la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Libertés »).

Sauf stipulation expresse dans les présentes conditions de participation, les données collectées sont exclusivement destinées aux organisateurs. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et aux sous-traitants auxquels les organisateurs feraient éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du concours.

En application de la Loi Informatique et Libertés et du Règlement Général sur la Protection des Données, chaque participant au concours dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification, de suppression et d'opposition portant sur les données personnelles le concernant. Tout participant peut exercer ce droit sur simple demande envoyée à espace@planete-sciences.org en précisant ses nom, prénom et adresse postale et en joignant la copie d'un justificatif d'identité. Pour les mineurs, la demande peut être envoyée par un tuteur légal.

Dans la mesure où les données collectées sur chaque participant-e dans le cadre du concours sont indispensables pour la prise en compte de sa participation, l'exercice par un-e participant-e de son droit de retrait avant la fin du concours peut entraîner l'annulation automatique de sa participation au concours.

Chaque participant-e au concours reconnaît avoir pris connaissance de l'intégralité des stipulations des conditions de participation et les avoir par conséquent acceptées en toute connaissance de cause.

ARTICLE 13. LITIGES – LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions de participation étaient déclarées nulles et/ou non applicables et/ou non écrites et/ou non valides, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Les stipulations déclarées nulles et/ou non applicables et/ou non écrites et/ou non valides seront alors remplacées par des stipulations qui se rapprocheront le plus quant à leur contenu des stipulations initiales.

Les participant-es admettent sans réserve que le simple fait de participer au concours les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du concours ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci ce, sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Tout différend né à l'occasion du concours fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre les organisateurs et les participants. A cet égard, tout participant pourra soumettre aux organisateurs son éventuelle contestation à l'adresse mail suivante : espace@planete-sciences.org. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux dispositions du Code de Procédure Civile.

CONTACT

Planète Sciences – Space Adventure 2023
10 rue du marquis de raies – 91080 EVRY COURCOURONNES
Téléphone : 01 69 02 76 18 – Télécopie : 01 69 43 21 43
Adresse email: espace@planete-sciences.org